

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DU 23 AOÛT 2016 A 20 HEURES 00'

Présents: Mme LEJEUNE, Bourgmestre f.f.- Présidente,
Mme et MM. MERCENIER, ANCIEN, LINOTTE et VANDERHEIJDEN, Échevins,
Mmes et MM. POTENZA, LEGROS-COLLARD, DE JONGHE-GALLER,
LECLERCQ, LO BUE, RIBAU COURT, GUERIN, SOYEUR, CAPPA, ~~MUSIN,~~
~~DUMONT, LIMET, BIANCHI, CAN, FONTANINI, ROMERO-MUNOZ, PEZZETTI,~~
HENDRICK et CARABIN Membres,
Mme WENGLER, Présidente du C.A.S,
M. DELCOMMUNE, Directeur général.

MM. LESPAGNARD, PEZZETTI, CAN,

Mmes MUSIN, DUMONT, BIANCHI, FONTANINI et ROMERO-MUNOZ sont excusés.

ORDRE DU JOUR :

SÉANCE PUBLIQUE :

- 1 F.R.I.C. - PLAN D'INVESTISSEMENT 2013-2016 - ÉGOUTTAGE ET RÉFECTION DE LA RUE GÉNÉRAL DE GAULLE: CHOIX DU MODE DE PASSATION ET APPROBATION DES CONDITIONS DU MARCHÉ MODIFIÉ SUIVANT LES REMARQUES DU S.P.W.

PROCÈS-VERBAL :

SÉANCE PUBLIQUE :

1^{er} OBJET - 1.712 - F.R.I.C. - PLAN D'INVESTISSEMENT 2013-2016 - ÉGOUTTAGE ET RÉFECTION DE LA RUE GÉNÉRAL DE GAULLE: CHOIX DU MODE DE PASSATION ET APPROBATION DES CONDITIONS DU MARCHÉ MODIFIÉ SUIVANT LES REMARQUES DU S.P.W.

Le Conseil,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment l'article L1222-3 relatif aux compétences du Conseil communal, et les articles L3111-1 et suivants relatifs à la tutelle ;

Vu la loi du 12 novembre 1997 relative à la publicité de l'administration ;

Vu la loi du 15 juin 2006 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services et ses modifications ultérieures, notamment l'article 24, et notamment l'article 38 permettant une exécution conjointe des travaux pour le compte de pouvoirs adjudicateurs différents ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services ;

Vu l'arrêté royal du 15 juillet 2011 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics et ses modifications ultérieures, notamment l'article 5, § 2 ;

Considérant que le marché de conception pour le marché "F.R.I.C. PLAN D'INVESTISSEMENT 2013-2016: ÉGOUTTAGE ET RÉFECTION DE LA RUE GÉNÉRAL DE GAULLE" a été attribué à C²Project, Chemin de la Maison du Roi 30D à 1380 Lasne ;

Considérant la délibération du Conseil Communal du 26/01/2016 choisissant le mode de passation et approuvant les conditions du marché, joint au dossier;

Considérant que le dossier complet a été transmis au service public de wallonie pour avis sur projet;

Considérant le courrier de la Région Wallonne en date du 06/06/2016 formulant des remarques sur le projet, joint au dossier;

Considérant le cahier des charges modifié N° 2M14-031-2 ainsi que l'ensemble de ses annexes relatif à ce marché établi par l'auteur de projet, C²Project, Chemin de la Maison du Roi 30D à 1380 Lasne, joints au dossier ;

Considérant que le montant estimé de ce marché s'élève à 1.014.435,77€ hors TVA ou 1.141.721,60€, 21% TVA comprise ;

Considérant qu'il est proposé de passer le marché par adjudication ouverte ;

Considérant qu'une partie des coûts est payée par le tiers payant SPW-DGO1 Direction des Voiries Subsidiées, Boulevard du Nord 8 à 5000 Namur ;

Considérant qu'il s'agit d'un marché conjoint pour lequel il est recommandé que la Commune de Fléron exécute la procédure et intervienne au nom de l'A.I.D.E., de la C.I.L.E. et la S.R.W.T. à l'attribution du marché ;

Considérant que les achats collectifs peuvent permettre une économie considérable et une simplification administrative ;

Considérant que le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2016, article 877/732-51 (n° de projet 20140024);

Considérant qu'une demande afin d'obtenir l'avis de légalité exigé a été soumise le 05/08/2016 ;

Vu l'accusé de réception de la Directrice Financière n°2016-08 en date du 16/08/2016, joint au dossier;

Après en avoir délibéré,

Statuant par 17 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

DÉCIDE,

Article 1er.

De choisir l'adjudication ouverte comme mode de passation du marché.

Art. 2.

D'approuver le cahier des charges modifié N° 2M14-031-2 joint au dossier et le montant estimé du marché "F.R.I.C. PLAN D'INVESTISSEMENT 2013-2016: ÉGOUTTAGE ET RÉFECTION DE LA RUE GÉNÉRAL DE GAULLE", établis par l'auteur de projet, C²Project, Chemin de la Maison du Roi 30D à 1380 Lasne. à 1.014.435,77€ hors TVA ou 1.141.721,60€, 21% TVA comprise.

Art. 3.

De mandater la Commune de Fléron pour exécuter la procédure et pour intervenir, au nom de l'A.I.D.E., de la C.I.L.E. et la S.R.W.T, à l'attribution du marché.

Art. 4.

En cas de litige concernant ce marché public, chaque pouvoir adjudicateur est responsable pour les coûts éventuels occasionnés par celui-ci, à concurrence de sa participation au marché.

Art. 5.

De notifier un extrait certifié conforme de la présente aux pouvoirs adjudicateurs participants.

Art. 6.

De compléter et d'envoyer le formulaire standard de publication au niveau national.

Art. 7.

De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2016, article 877/732-51 (n° de projet 20140024).

Procès-verbal rédigé et approuvé séance tenante.

Le Directeur général,

La Présidente,

Philippe DELCOMMUNE

Josée LEJEUNE